

PRESENTATION ET MISE EN DEBAT DU RAPPORT
PORTANT SUR L'ORIGINE DU MARQUAGE PAR
L'URANIUM DE LA NAPPE DE LA PLAINE DU TRICASTIN

REUNION PUBLIQUE ORGANISEE A PIERRELATTE
LE 22 SEPTEMBRE 2010

Intervenants :

M. Jean-Claude DARRAS, Président de séance, personnalité indépendante, ancien Président du Tribunal administratif de Marseille

M. Gérard CHAUMONTET, Vice-Président du Conseil Général de la Drôme

M. Yves LE BELLEC, maire de Pierrelatte

M. François ROLLINGER, IRSN, responsable du service de l'Ouverture à la Société

M. Jean-Christophe GARIEL, IRSN, adjoint au directeur de l'Environnement et de l'Intervention

M. Vincent REBOUR, IRSN, Direction de l'Environnement et de l'Intervention

M. Richard ESCOFFIER, Autorité de Sûreté Nucléaire, division de Lyon

M. Frédéric DE AGOSTINI, directeur du site Areva Tricastin

M. Arnaud REME, directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (LDA 26)

Mme Brigitte VITRY, Agence Régionale de Santé de la région Rhône-Alpes

Mme Caroline CALLENS, Agence Régionale de Santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Jean-Luc LASALLE, Institut de Veille Sanitaire

M. Jean-Pierre MORICHAUD, FRAPNA

M. Georges LE DINAHET, CFDT de la Drôme

La séance est ouverte à 19 heures 15, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Darras.

Cette réunion publique a pour objectif d'organiser un débat autour de l'étude réalisée par l'IRSN, en partenariat avec Areva et les DDASS de la Drôme et du Vaucluse, sur la présence de concentrations en uranium dans la nappe phréatique de la Plaine du Tricastin.

Monsieur Le Bellec, maire de Pierrelatte, accueille les participants en sa commune, terre marquée depuis une cinquantaine d'années, par son industrie nucléaire. Pour Monsieur Le Bellec, l'époque où nucléaire rimait avec secret défense est bien révolue, il souligne que ces dernières années ont été marquées par une grande vigilance et par une réelle volonté de transparence. Monsieur Le Bellec tient à remercier les organisateurs de la réunion publique pour continuer à défendre et renforcer cette transparence pour que tout un chacun ait accès à ce qu'il est en droit de savoir, qu'il s'agisse des évolutions à venir ou des difficultés qui peuvent survenir.

Monsieur Darras, président de séance, donne ensuite la parole aux experts de l'IRSN.

Monsieur Rollinger explique les raisons pour lesquelles l'IRSN a souhaité la tenue de cette réunion. Il indique que l'ouverture des travaux de l'Institut à la société fait partie des objectifs stratégiques de l'IRSN qui a rendu public en avril 2009 une charte de l'ouverture à la société. Dans celle-ci, l'Institut s'engage à accroître sa transparence, à partager ses connaissances et à construire certains de ses travaux avec la société. Monsieur Rollinger rappelle que c'est ce que l'Institut a souhaité faire avec le groupe de suivi qui a accompagné depuis le début l'étude présentée ce soir et que c'est aussi l'objectif de la réunion de ce soir : partager les travaux de l'IRSN avec les habitants de la Plaine de Pierrelatte et les mettre en débat en permettant à tous les membres du groupe de suivi de donner leur point de vue, associatifs, syndicats, laboratoire local et bien sur aussi Areva.

Messieurs Gariel et Rebour exposent le contexte de l'étude, son déroulement et les enseignements que l'on peut en retirer. Ainsi, l'hypothèse d'une origine naturelle liée à la géologie locale pourrait expliquer la présence de teneurs élevées en uranium dans la nappe de la zone de Lapalud. En revanche, l'uranium présent dans la nappe de la commune de Bollène pourrait, en l'état actuel des connaissances, être lié à l'activité du site nucléaire durant la période 1974-1984. Ce dernier point fait l'objet d'une divergence d'appréciation entre l'IRSN et Areva qui exprimera son point de vue plus avant dans la réunion.

Monsieur Darras invite alors les personnes présentes dans la salle à faire part de leurs interrogations ou de leurs observations, et un débat s'engage avec les membres du Groupe de Suivi constitué à l'occasion de cette étude.

Les principaux thèmes abordés concernent le déroulement de l'étude et la fiabilité des données recueillies, la délimitation des différentes zones et le cheminement de l'uranium, le lien entre les activités du site nucléaire et les teneurs en uranium observées dans la nappe, les conséquences potentielles sur la santé, ainsi que les perspectives d'avenir.

I. Le déroulement de l'étude et la fiabilité des données recueillies

Plusieurs interventions du public portent sur les méthodes utilisées pour le recueil et l'interprétation des données présentées dans le rapport.

Ainsi, la directrice d'une agence immobilière, souvent questionnée par ses clients au sujet de la qualité de l'environnement, s'interroge sur les différences entre les modèles hydrogéologiques utilisés par ANTEA et l'IRSN. Une personne travaillant dans un bureau d'études estime que l'IRSN a procédé à une simplification en omettant certains cours d'eau, tels le canal du Grand Béal. Ce point de vue est rejoint par M. de Agostini, directeur d'Areva Tricastin. Pour lui, les canaux du Grand Béal et du Petit Béal forment une barrière hydraulique qui empêche le passage de la nappe vers plusieurs points situés en zone 1.

M. Rebour souligne qu'aucun des modèles utilisés ne peut prétendre représenter strictement la réalité, d'autant qu'il n'existe que peu de données sur la cartographie hydraulique des années 70 et 80. Le modèle développé par l'IRSN n'est pas simplifié par rapport à celui d'ANTEA. Par exemple, il prend en compte de façon plus réaliste la situation de la période considérée en ne représentant que les lacs qui existaient alors. De plus, l'existence d'une barrière hydraulique n'est pas démontrée, car la pente de la nappe est très forte.

Un habitant de Bollène, expert en piézomètres, signale que les piézomètres utilisés pour les prélèvements des échantillons d'eau se chargent en concentrations ferrugineuses et calcaires, qui concentrent les polluants, ce qui pourrait expliquer certaines mesures élevées.

M. Rebour explique que le protocole de prélèvement est rigoureux et toujours identique, de manière à prélever des eaux représentatives de la nappe. Le fait que les valeurs les plus fortes en uranium soient regroupées en deux zones ne peut pas s'expliquer par l'état des piézomètres.

M. Morichaud, représentant la FRAPNA, s'enquiert des variations temporelles du taux d'uranium pour un même point de prélèvement.

M. Gariel répond que les variations observées, tout au long de la durée de l'étude, sont restées comprises entre 1 et 1,5 µg/l. Les mesures étaient effectuées une fois par semaine sur chaque point de prélèvement. Seuls 4 points sur 400 présentaient une teneur en uranium supérieure à 15 µg/L. M. Gariel précise que les méthodes de prélèvements sont décrites en détail dans le rapport.

Un habitant du secteur concerné regrette l'absence de données de référence : aucune analyse n'a été pratiquée avant l'installation du site nucléaire. Il est donc impossible d'établir une comparaison entre la situation « avant » et « après ».

M. Reme, qui dirige le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, souligne que son organisme a effectué des milliers d'analyses depuis 2008, à la demande d'Areva et de l'IRSN, portant non seulement sur la teneur en uranium, mais également sur les autres métaux. Cependant il se déclare très déçu par les résultats de l'étude. En effet, trop peu d'informations sont disponibles sur les quarante dernières années pour permettre des comparaisons pertinentes. Ainsi, malgré la rigueur de la démarche, il considère qu'il est impossible de parvenir actuellement à une certitude scientifique. En revanche, un suivi constant de l'état de la nappe pourrait permettre à l'avenir d'établir la cinétique de la zone polluée et d'en déduire la cinétique passée, et par conséquent d'en expliquer mieux l'origine.

II. La délimitation des différentes zones et le cheminement de l'uranium

Une habitante de la plaine de Pierrelatte, dont la résidence semble se trouver dans la zone 1, s'interroge sur les critères utilisés pour délimiter les zones étudiées.

M. Rebour explique que 400 points de prélèvements ont fait l'objet d'analyses, dans un secteur qui comprend toute la nappe du Tricastin. Les résultats ont été comparés au « bruit de fond » local, c'est-à-dire au niveau d'uranium normal pour le secteur considéré. A l'exception de ceux situés sur le site nucléaire, la majorité des points présentant une teneur en uranium supérieure à 5 µg/l se situent dans deux zones, l'une située sur la commune de Bollène, et l'autre sur la commune de Lapalud. Dans chacune de ces zones on trouve à la fois des points présentant des teneurs supérieures à 5 µg/l et des points présentant des teneurs inférieures à 5 µg/l. Naturellement, la délimitation précise de ces deux zones reste arbitraire.

Un ancien salarié du Commissariat à l'Energie Atomique fait observer que la Plaine de Pierrelatte est alimentée par le canal du Rhône, et demande si l'IRSN a pris en compte l'environnement situé en amont, en particulier l'existence de la centrale nucléaire de Cruas.

M. Rebour répond que l'IRSN a adopté une vision globale de la nappe alluviale de la Plaine du Tricastin, qui constitue une unité géologique. L'apport du Rhône a été pris en compte, mais les teneurs en uranium dans le Rhône se limitent à quelques µg/l et ne suffisent pas à expliquer les disparités relevées dans les zones 1 et 2.

Un Pierrelattin, salarié chez Areva, relève qu'une distance de 8 kilomètres sépare le Nord de la Gaffière de la zone de Bollène. Or, si, d'après le rapport, la vitesse d'infiltration de l'uranium dans la nappe s'élève à 50 mètres par an, l'uranium mettrait environ 160 ans à parcourir cette distance.

Une hydrogéologue présente dans l'assistance évoque également la vitesse de déplacement de l'uranium, faisant observer que les métaux lourds ont tendance à se déposer plutôt qu'à parcourir de grandes distances. D'ailleurs, les valeurs observées dans les différents points de prélèvements sont stables depuis 2007. Dans ces conditions, sur quelles données repose l'hypothèse d'un cheminement de plusieurs kilomètres ?

M. Rebour souligne que le transfert de l'uranium dans la nappe est un phénomène très complexe, faisant appel à des données chimiques, géologiques, etc. Le rejet accidentel par Socatri en 2008 d'une solution contenant de l'uranium a permis de réaliser des observations sur le passage de l'uranium dans la nappe à partir du Lauzon. Il n'est cependant pas possible de calculer une vitesse de transfert précise, mais seulement de fournir un ordre de grandeur. Celui-ci a ainsi été évalué de 5 à 55 mètres par an.

La distance séparant le site nucléaire de la zone 2 conduit effectivement à écarter l'hypothèse d'un transfert d'uranium par la nappe. En revanche, l'uranium peut avoir été transféré du site nucléaire tout d'abord vers les cours d'eau de la Gaffière et du Lauzon - sur ce parcours il suit la vitesse de la rivière - et ensuite seulement rejoindre la zone de Bollène par infiltration dans la nappe sur une distance beaucoup plus courte compatible en termes de durée.

III. Le lien entre les activités du site nucléaire et les teneurs en uranium observées dans la nappe

Un membre de la CFDT Drôme-Ardèche s'interroge sur la corrélation entre les taux d'uranium observés dans la nappe, notamment entre 1974 et 1984, et la montée en charge très rapide du site nucléaire pendant cette même période.

Un professeur de chimie fait observer que, d'après le rapport de l'IRSN, le pourcentage isotopique de l'uranium retrouvé dans la nappe est le même que celui de l'uranium naturel. Cela semble indiquer que l'uranium n'a pas été utilisé à des fins industrielles.

Cependant, pour M. Morichaud, les valeurs isotopiques de l'uranium ne sont pas un élément de référence fiable, car sur le site nucléaire sont présents différents isotopes : uranium enrichi, uranium appauvri, uranium retraité. Le mélange de ces différents isotopes brouillerait l'analyse des données.

M. de Agostini développe longuement la position d'Areva. Tout en étant d'accord avec 98 % des éléments présentés dans le rapport de l'IRSN, il estime que le lien de causalité entre les activités du site nucléaire dans les années 70 et 80 et l'uranium présent actuellement dans la nappe de la zone de Bollène repose sur un faisceau de présomptions et non sur une démonstration scientifique.

Il s'appuie pour cela sur deux éléments. D'une part, l'uranium analysé dans la zone de Bollène présente la même composition isotopique que l'uranium naturel, or l'enrichissement d'uranium représente l'activité principale du site. Lors des rejets accidentels survenus dans les années 70, l'uranium retrouvé dans l'environnement était de l'uranium enrichi, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

D'autre part, la modélisation hydrogéologique utilisée par l'IRSN pour étudier le cheminement de l'uranium jusqu'à cette zone ne tient pas compte des canaux du Grand et du Petit Béal, qui d'après Areva, forment une barrière hydraulique et ne permettraient pas le passage de l'uranium.

M. de Agostini souligne que les résultats de l'étude ont permis d'identifier, non pas une seule zone atypique, mais deux. Or la responsabilité du site nucléaire a été clairement écartée en ce qui concerne les teneurs en uranium de la zone de Lapalud.

Un habitant du secteur concerné proteste, considérant que le Grand Béal ne constitue pas une barrière hydraulique pour deux forages appartenant à des particuliers, situés au nord de ce canal donc en amont.

Une pharmacienne se demande si l'hypothèse d'une pollution due à d'autres activités que celles du site nucléaire n'a pas été écartée trop rapidement. Elle se réfère à une publication de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments). Celle-ci, parmi les origines possibles de l'uranium présent dans les nappes phréatiques, cite entre autres des pollutions par les phosphates utilisés en agriculture ou par l'industrie du charbon.

Ce point de vue est partagé par un habitant de Pierrelatte, qui s'étonne de l'hypothèse d'une origine naturelle retenue pour la zone de Lapalud et mentionne l'existence d'anciennes mines de charbon à Mondragon.

M. Le Dinahet, représentant la CFDT de la Drôme, n'est pas convaincu par ces possibilités. Il estime que les pollutions engendrées notamment par la combustion des lignites ou par l'agriculture sont insignifiantes comparées à celles d'un site nucléaire tel que celui de Pierrelatte, et il invite les exploitants nucléaires à prendre leurs responsabilités. Il termine par ces mots : « *le nucléaire sera grand quand il sera vraiment transparent.* »

Par ailleurs, M. Eymard, maire adjoint de Bollène, regrette un manque de transparence de la part de l'industrie nucléaire au sujet d'incidents survenus par le passé. En 2007, des contrôles ont eu lieu sur des forages appartenant à des particuliers, sans demander l'autorisation des propriétaires et sans les informer du résultat.

Un responsable syndical CFDT, membre de la CLI de Marcoule, s'interroge sur la volonté d'Areva de taire certains incidents et souhaite par ailleurs, au vu des divergences d'interprétation entre l'IRSN et Areva, que l'Autorité de Sûreté Nucléaire fasse connaître sa position.

M. de Agostini répond qu'Areva n'a jamais cherché à dissimuler les rejets accidentels qui ont eu lieu, ni leurs impacts éventuels. Il insiste sur la volonté de transparence d'Areva, soulignant que des études sur l'environnement ont été lancées dès l'année 2007, et ont été commentées lors des réunions de la CLIGEET. Les exigences en matière d'environnement et d'information ont augmenté depuis les années 80, ce qui est bénéfique. L'industrie nucléaire continuera à progresser dans ces domaines.

IV. Les conséquences potentielles sur la santé

Plusieurs intervenants manifestent une inquiétude concernant les répercussions sur la santé à la suite de la consommation d'eau de la nappe. M. Morichaud se demande si tous les habitants de Pierrelatte sont raccordés au réseau public d'eau potable, et quelle est la provenance de cette eau.

M. Le Dinahet constate que deux puits ont été fermés sur le site nucléaire, alors même que les salariés ont bu l'eau de ces puits pendant des années, et que certains habitants de la région continuent de boire l'eau de la nappe. Or, poursuit-il, il n'est pas démontré scientifiquement que l'uranium à faible dose n'est pas dangereux.

Mme Vitry, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, indique que tous les captages servant à l'alimentation en eau publique à Pierrelatte offrent une qualité de l'eau conforme aux normes sanitaires. Par ailleurs, les deux puits privés se trouvant sur la plateforme nucléaire ont été abandonnés, non parce que la qualité de leur eau n'était pas conforme, mais en raison de la réglementation sur la protection des captages. L'ensemble du site d'Areva est à présent raccordé au réseau public de Lapalud.

A Pierrelatte, quelques habitations du quartier Les Blaches ne sont pas alimentées par le réseau public, mais les analyses réalisées sur leurs forages ne montrent pas de dépassement des taux d'uranium.

Mme Callens, de l'Agence Régionale de Santé de la région PACA, détaille les deux aspects de la question sanitaire : l'eau utilisée pour la consommation humaine et l'eau utilisée pour l'irrigation.

Les teneurs d'uranium présentes dans la nappe ne présentent pas de risque pour l'irrigation. Une évaluation des risques menée par l'IRSN, en collaboration avec la Direction générale de l'Alimentation, le confirme.

En ce qui concerne l'eau de boisson, les riverains des deux zones concernées sont tous, depuis 2008, raccordés au réseau public, qui ne puise pas l'eau de la nappe. Ainsi, la consommation d'eau actuelle ne présente aucun risque. Reste à savoir quels ont pu être les effets d'une consommation d'eau de la nappe par le passé.

Compte tenu des teneurs d'uranium relevées, et de son isotopie, le seul risque présenté par l'uranium est sa toxicité chimique, et non sa toxicité radiologique. Aucun risque de cancer radio-induit n'est donc à redouter.

Concernant les effets chimiques, la valeur de référence retenue par l'OMS est fixée à 15 µg/l. Cette valeur a été confirmée par l'AFSSA (devenue depuis lors l'ANSES), qui estime que « la consommation sur une longue durée d'une eau présentant une concentration en uranium supérieure à 15 µg/l n'apparaît pas, en l'état actuel des connaissances, acceptable pour la santé des consommateurs ». L'ARS a donc saisi, en juin 2010, l'Institut de Veille Sanitaire à ce sujet.

M. Lasalle, de l'Institut de Veille Sanitaire, précise avoir recueilli, suite à cette demande de l'ARS, des informations auprès de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), ainsi qu'auprès du centre anti-poisons de Paris.

La population peut être exposée à l'uranium, soit par l'ingestion d'aliments tels que les coquillages, les crustacés ou les rognons, soit par la consommation d'eau. Une très faible partie de l'uranium ingéré (2 %) est absorbée par l'organisme, le reste étant éliminé par les selles. Les deux tiers de l'uranium absorbé sont ensuite éliminés par les urines. Le reste de l'uranium est stocké dans l'organisme et fait l'objet d'une élimination plus lente. L'uranium se fixe principalement dans les reins, le foie et le squelette.

Peu d'informations sont disponibles sur les effets de l'ingestion chronique d'uranium. M. Lasalle confirme que, pour un uranium dont l'isotopie est proche de l'uranium naturel, la toxicité radiologique est très faible en regard de la toxicité chimique. Concernant la toxicité chimique, des études ont été menées sur la consommation d'eau présentant des teneurs importantes en uranium (en moyenne plus de 100 µg/l avec des valeurs maximales de plusieurs milliers de µg/l). Les effets constatés sur les reins étaient des effets infra-cliniques, c'est-à-dire qu'ils ne comportaient pas de conséquences concrètes sur le fonctionnement des reins. Les résultats n'ont pas permis de mettre en évidence un seuil de concentration d'uranium au-delà duquel ces effets apparaissent. Par ailleurs, certaines études ont montré que les effets étaient réversibles, après l'arrêt de la consommation.

Il complète son exposé en présentant des éléments issus des études menées sur les animaux à des concentrations d'uranium encore plus élevées.

M. Lasalle souligne les difficultés d'une évaluation des risques sanitaires encourus par la population du Tricastin : d'une part, le taux d'uranium consommé par la population dans le passé n'est pas connu ; d'autre part, la population concernée (une centaine de personnes) est trop faible pour conduire une étude épidémiologique fiable.

Un suivi sanitaire de la population par un dosage urinaire de l'uranium présente également peu d'intérêt compte tenu du faible taux d'exposition (le taux maximum mesuré s'élevant à 20 µg/l) et de la rapidité d'élimination de l'uranium.

Le docteur Artus, spécialisé en médecine nucléaire et professeur à la faculté de Montpellier, présent dans l'assistance, intervient. Il regrette que les médecins traitants ne soient pas davantage entendus sur ces sujets. Il confirme que les risques éventuels liés à l'ingestion d'uranium sont chimiques et non pas radiologiques. En effet, pour arriver à un niveau préoccupant du point de vue radiologique, il faudrait absorber une telle quantité d'uranium que le patient serait déjà mort à cause des effets chimiques.

Concernant la toxicité chimique, le docteur Artus précise que le seuil réglementaire (la valeur de référence retenue par l'OMS à 15 µg/l) est très éloigné du seuil à partir duquel un risque existe. D'après lui, un facteur de 100 à 500 existe entre ces deux valeurs.

Il estime que certaines études, souvent longues et coûteuses, sont inutiles car il n'est pas possible de démontrer scientifiquement l'absence de danger. Plusieurs générations ont consommé des eaux minérales très connues qui contenaient des taux d'uranium allant jusqu'à 1 000 µg/l, sans qu'aucune pathologie ne se révèle.

Le docteur Artus s'élève contre les informations approximatives ou tendancieuses parfois diffusées dans la presse, qui ne font qu'alimenter des inquiétudes injustifiées. Il met en avant le rôle des CLI (Commissions Locales d'Information) pour diffuser une information vérifiée auprès du grand public.

Un ancien salarié du domaine nucléaire affirme que lui et ses collègues sont en parfaite santé après avoir été durant des décennies en contact direct avec les installations nucléaires. *A contrario*, les personnes soumises à des concentrations d'uranium infiniment plus faibles n'auraient donc pas d'inquiétudes à avoir.

V. Les perspectives d'avenir

De nombreuses interrogations portent sur les mesures qui seront adoptées à la suite de cette étude.

Mme Rousselle, conseillère régionale, fait observer que la migration de l'uranium dans la nappe est très lente. Nous constatons seulement maintenant les effets des pollutions datant d'une vingtaine d'années. Que se passera-t-il dans vingt ans, compte tenu des incidents survenus en 2007 et 2008 ?

Un habitant de Pierrelatte, tout en se félicitant de cette étude, souhaite qu'elle soit étendue à d'autres produits chimiques que l'uranium, et s'inquiète de la pollution des sols, qui risquent de devenir impropres à l'agriculture. Un autre membre de l'assistance souhaite qu'il soit procédé à un examen complet des sols.

M. Morichaud indique que l'activité du groupe de travail va se poursuivre et que, conformément à la demande de son association, les échantillons seront analysés pour vérifier s'ils contiennent d'autres produits tels que le fluor, ou le chrome, etc.

M. Escoffier, représentant l'Autorité de Sûreté Nucléaire, se réjouit de l'aboutissement de cette étude. L'ASN, dès 2006, avait saisi l'IRSN à ce sujet. Le travail mené par le Groupe de Suivi a assuré une totale transparence des résultats. L'étude a permis de recueillir un nombre considérable d'informations sur

l'état de la nappe du Tricastin, et devrait permettre d'améliorer la surveillance du site. En janvier 2010, l'ASN a demandé à Areva de faire des propositions dans ce sens. Tous les résultats seront rendus publics.

M. de Agostini se félicite de cette étude qui a permis de mieux connaître le régime hydraulique de la région et la teneur en uranium de l'eau de la nappe. Areva a proposé de poursuivre le suivi de la zone par des analyses régulières de la nappe. Si l'uranium présent dans la zone de Bollène provient du site nucléaire, la zone polluée devrait continuer de se déplacer. En revanche, si dans les trois à cinq ans à venir, les résultats démontrent que les taux élevés d'uranium sont toujours constatés aux mêmes endroits, alors une autre hypothèse devrait être envisagée.

Cette proposition a été retenue par la CLIGEET (Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin). Ces analyses feront l'objet d'un suivi par un groupe de travail pluraliste, comprenant AREVA mais également diverses parties prenantes et représentants d'association. L'IRSN sera associé à ce groupe de travail.

M. Le Dinahet se montre favorable à la poursuite des analyses. Il souhaiterait d'ailleurs que le périmètre soit étendu à certaines zones prétendues sûres. Néanmoins il s'interroge : quelles actions concrètes seront prises pour protéger la santé des habitants ?

M. Reme suggère que les effets à long terme d'une ingestion régulière d'uranium soient étudiés par le futur pôle d'écotoxicologie qui va être créé prochainement dans la Drôme.

En conclusion, M. Chaumontet, Vice-Président du Conseil Général de la Drôme, et vice-président de la CLIGEET, souligne le rôle que peuvent jouer les CLI, mises en place auprès de chaque site nucléaire par la loi TSN (Transparence et Sûreté Nucléaire) de 2006. Une CLI assure un rôle de concertation et d'information des riverains, en toute indépendance. La CLIGEET, chargée du suivi du site de Pierrelatte, comprend des élus du territoire (provenant des deux départements de la Drôme et du Vaucluse), des associations de protection de l'environnement, des organisations syndicales et des personnalités qualifiées, y compris des représentants des établissements nucléaires. La CLIGEET est financée par le Conseil Général de la Drôme, ainsi que par l'ASN.

La CLIGEET a participé au Groupe de Suivi constitué à l'occasion de cette étude. M. Chaumontet souligne que les incertitudes soulevées par le rapport découlent de l'absence d'analyses faites avant l'implantation du site nucléaire. Devant l'impossibilité de remédier à cet état de fait, il convient à présent de se tourner vers l'avenir. La CLIGEET estime qu'une nouvelle étude n'apporterait pas d'éléments probants supplémentaires. En revanche, un groupe de travail pluraliste va être mis en place pour suivre les analyses régulières qui seront effectuées. L'objectif sera d'évaluer non seulement la pollution due à l'uranium, mais également la présence d'autres éléments chimiques dans l'eau. Les résultats seront publiés par la CLIGEET.

M. Chaumontet invite l'assistance à ne pas hésiter à contacter les élus siégeant à la CLIGEET pour s'informer. Il souligne que la composition pluraliste de cette commission est la meilleure garantie de transparence et de qualité de l'information.

M. Darras remercie tous les participants et se réjouit de la qualité des débats.

La séance prend fin à 21 heures 45.